

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur - Entité adjudicatrice :

COMMUNE DE ROMANÈCHE-THORINS

Objet du marché : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE. PROGRAMME VOIRIE 2019.

Procédure de passation : Procédure adaptée conformément à l'article R. 2123-1, 1^{er} du Code de la commande publique.

Mode de retrait du dossier de consultation : Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable sur le site de dématérialisation du maître d'ouvrage www.e-marchés publics.com

Date limite de réception des offres : Mercredi 10 juillet 2019 à 12 heures.

Conditions de participation - Critères de sélection des candidatures - Critères de jugement des offres : Selon le règlement de la consultation.

Lieu de réception des offres : En version dématérialisée sur le site www.e-marchéspublics.com

Date d'envoi de l'avis d'appel à concurrence : 19 juin 2019.

155989000

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Marché à procédure adaptée

1 - Nom et adresse de l'organisme acheteur :

VILLE DE CHAROLLES (71120)
40, rue Baudinot - 71120 Charolles

2 - Correspondant : Monsieur le maire de Charolles.

3 - Objet du marché : ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR 4 ANNÉES SCOLAIRES (SEPTEMBRE 2019 À AOUT 2023).

5 - Type de marché : Fourniture.

CPV - objet principal : 15800000.

4 - Type de procédure : Le marché est passé en application des articles L. 2123-1, L. 2125-1 et R. 2123-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

5 - Décomposition des lots :

Lot n° 1 : Pain (marché passé sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R. 2122-8 du Code des marchés publics)

Lot n° 2 : Fruits et légumes

Lot n° 3 : Laitage

Lot n° 4 : Volailles

Lot n° 5 : Viande

Lot n° 6 : Produits surgelés

Lot n° 7 : Epicerie

6 - Critères d'attribution : Les offres seront jugées en prenant en compte les critères énoncés sur le règlement de la consultation.

7 - Retrait du dossier : Pour les lots 2 à 7, les dossiers doivent être téléchargés sur le site https://marchés.e-bourgogne.fr (référence : 2019-71106009).

8 - Date limite de réception des offres et conditions de remise : Jeudi 4 juillet 2019 avant 16 heures.

Les offres sont transmises obligatoirement de façon dématérialisée sur la plateforme https://marchés.ebourgogne.fr pour les lots 2 à 7. La signature électronique de l'offre n'est pas exigée.

9 - Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 17 juin 2019.

155988800

Avis d'appel à candidatures



AVIS DE PUBLICITÉ ET DE MISE EN CONCURRENCE

Recherche
D'UN EXPLOITANT HÔTEL-BAR-RESTAURANT
L'Etape de Santenay

La commune de Santenay recherche un exploitant pour l'Etape de Santenay afin de gérer l'espace bar, restaurant et hôtel à Santenay, avec possibilité de création d'un fonds de commerce.

L'objet du contrat est une convention d'occupation du domaine public d'un espace bar, restaurant et hôtel à Santenay, dit l'Etape de Santenay, sis 10, place du Jet-d'Eau, 21590 Santenay.

En contrepartie du droit d'exploiter les lieux, l'occupant versera à la commune une redevance annuelle. L'occupant pourra créer un fonds de commerce dans les lieux, et le valoriser.

La durée du contrat est de 8 ans, avec une prise d'effet au 1^{er} novembre 2019.

La date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au 16 septembre 2019 à 16 heures.

Les documents de consultation sont disponibles gratuitement en accès direct sur le site Territoires numériques Bourgogne - Franche-Comté : https://marchés.e-bourgogne.fr

Sous la référence SANTENAYGESTIONETAPE.

Les soumissionnaires intéressés prendront l'attache de la commune de Santenay aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Commune de Santenay, place de la Mairie, 21590 Santenay.

Point de contact : Madame Valérie CHALANCON, tél. (+33) 3.80.20.60.32, courriel : santenay@wanadoo.fr

155846700

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU GRAND AUTUNOIS MORVAN

COMMUNE DE SAINT-FORGEOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA DÉCLARATION DE PROJET D'EXTENSION
DE LA ZAE PORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ
DU POS DE SAINT-FORGEOT

Par arrêté n° 2019-035 du 17 juin 2019, Madame la présidente de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet d'extension de la zone d'activité économique intercommunale des Télots à Saint-Forgeot et portant mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols (POS) de la commune : Du 8 juillet au 9 août 2019 inclus.

Monsieur Daniel MALOT, retraité de la Direction départementale de l'équipement de la Saône-et-Loire, a été désigné par le tribunal administratif de Dijon en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de déclaration de projet et les pièces qui l'accompagnent, ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, 7, route du Bois-de-Sapins à 71400 Autun, et à la mairie de Saint-Forgeot, place Mengel à 71400 Saint-Forgeot pendant trente-trois jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture :

- De la CCGAM du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

- De la mairie de Saint-Forgeot le lundi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi de 9 à 12 heures, le jeudi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, le vendredi de 9 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance à :

• Madame la présidente de la CCGAM, 7, route du Bois-de-Sapins, 71400 Autun.

• Monsieur Daniel MALOT, commissaire enquêteur (CCGAM, 7, route du Bois-de-Sapins, 71400 Autun, ou mairie de Saint-Forgeot, 71400 Saint-Forgeot).

Par courriel à l'adresse extension-zae-saint-forgeot@dst autunois.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la CCGAM, 7, route du Bois-de-Sapins, 71400 Autun, pour recevoir ses observations écrites et orales les :

- Jeudi 11 juillet 2019 de 9 à 12 heures

- Mercredi 24 juillet 2019 de 14 à 17 heures

- Vendredi 9 août 2019 de 9 à 12 heures.

Et à la mairie de Saint-Forgeot, place Mengel, 71400 Saint-Forgeot les :

- Jeudi 11 juillet 2019 de 14 à 17 heures

- Mercredi 24 juillet 2019 de 9 à 12 heures

- Vendredi 9 août 2019 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur les sites internet de la CCGAM www.grandautunoismorvan.fr et de la commune de Saint-Forgeot www.mairie-saint-forgeot.fr ;

Les remarques pourront également être adressées par courrier à Madame la présidente de la CCGAM et par courriel à l'adresse extension-zae-saint-forgeot@dstautunois.fr

L'étude d'impact et son résumé non technique, le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité environnementale mentionnée au IV de l'article L. 122-1 ou à l'article L. 122-4, ainsi que l'avis de la MRAE mentionné au III de l'article L. 122-1 et à l'article L. 122-7 du Code de l'environnement et le mémoire en réponse de la CCGAM sont joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ou à la mairie de Saint-Forgeot dès la publication de l'arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, des copies des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées à la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, en mairie de Saint-Forgeot et sur les sites internet www.grandautunoismorvan.fr et www.mairie-saint-forgeot.fr pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La présidente,

Marie-Claude BARNAY.

156036200

Modifications statutaires

ENTREPRISE TRAVAUX FORESTIERS
BOUCHARD ROSSIGNOL

Sigle : ETFBR

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10.000 €

Siège social : 71500 Saint-Usuge
843 478 343 RCS Chalon-sur-Saône

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 29 mai 2019, il résulte que :

1^o) Le capital social a été augmenté de 98.000 € pour être porté à 108.000 €, par création de 980 parts sociales nouvelles à souscrire et libérer en numéraire.

En conséquence, l'article n° 9 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Capital social : 10.000 €.

Nouvelle mention : Capital social : 108.000 €.

2^o) La dénomination sociale est désormais la suivante : ENTREPRISE BOUCHARD Dominique.

En conséquence, l'article n° 3 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : La dénomination de la société est :

ENTREPRISE TRAVAUX FORESTIERS BOUCHARD ROSSIGNOL.

Nouvelle mention : La dénomination de la société est :

ENTREPRISE BOUCHARD Dominique.

3^o) Suite à l'attribution par la commune d'un numéro et nom de rue, l'article n° 4 des statuts concernant le siège social a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le siège est fixé à : Breuve, 71500 Saint-Usuge.

Nouvelle mention : Le siège est fixé à : 111, route du Montceau, 71500 Saint-Usuge.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône.

Pour avis,

le représentant légal.

155901300

Apports de fonds de commerce

ENTREPRISE BOUCHARD Dominique
Société à responsabilité limitée

Au capital de 108.000 €

Siège social :

111, route du Montceau - 71500 Saint-Usuge

Suivant acte sous seing privé en date du 29 mai 2019 à Saint-Usuge, Monsieur BOUCHARD Dominique, demeurant 111, route du Montceau, 71500 Saint-Usuge, a fait apport à la société ENTREPRISE BOUCHARD Dominique, société à responsabilité limitée au capital de 108.000 €, dont le siège est 111, route du Montceau, 71500 Saint-Usuge, un fonds de commerce, exploité 111, route du Montceau, 71500 Saint-Usuge, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 384 589 982.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de cent vingt-sept mille sept cent trente-cinq euros vingt trois centimes (127.735,23 €). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} janvier 2019. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à Monsieur BOUCHARD Dominique, de 980 parts sociales de la société ENTREPRISE BOUCHARD Dominique.La société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du 29 mai 2019, mais les opérations effectuées depuis le 1^{er} janvier 2019 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Chalon-sur-Saône.

Pour insertion.

155902400

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Cabinet FIDACT - Thierry CLAIRE
Avocat en droit des sociétés

Droit fiscal

13, rue des Tonneliers - BP 48

71700 Tournus

Suivant acte SSP en date du 1/06/2019 à Tournus (71), il a été constitué la société "ARCADES 17" - SARL au capital de 1.000 € en numéraire - Siège : 17, place de l'Hôtel-de-Ville, 71700 Tournus - Objet : Bar, brasserie, petite restauration - Durée : 50 ans - Gérants : M. Christophe BASTIEN, demeurant à Tournus (71700), 3, rue du Petit-Jour, et Romain JOLIVET, demeurant à Sennecey-le-Grand (71240), 1, rue du Nord.

Dépôt légal RCS Mâcon.

155952900

VOTRE CONTACT

APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES

04 72 22 24 25

legale@bjpmedia.fr